

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés ou continués*, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service des trains de voyageurs).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin.  
6 — 45 — —  
9 — 02 — —  
1 — 33 — — soir,  
7 — 22 — —

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin.  
8 — 20 — —  
12 — 38 — —  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — —  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

**Chronique Politique.**

On écrit de Versailles, le 8 mai :

La note publiée dans le *Journal officiel* indique clairement que M. Thiers et les ministres sont décidés à réprimer avec énergie, dès le début, les tentatives d'agitation communiste en province. J'ai eu, ce matin, la confirmation positive des fermes résolutions prises par le gouvernement.

Les délégués des conseils municipaux qui devaient tenir leur réunion à Bordeaux, le 10 mai, paraissent avoir reçu un autre mot d'ordre; le congrès se tiendrait à Lyon, et serait présidé par M. Gambetta. L'arrivée de ce chef de la démocratie sur le territoire français est surveillée par les autorités; les préfets et les procureurs généraux sont avertis de le faire arrêter, partout où il se présentera.

Une dépêche de Berlin annonce que M. de Bismarck viendra à Compiègne pour avoir une entrevue avec M. Thiers.

On sait qu'en présence des événements de Paris, le gouvernement prussien avait arrêté le rapatriement de nos prisonniers, qui ont dû ainsi aux hommes de la Commune la prolongation de leur exil. Il y a encore aujourd'hui 138,000 prisonniers français en Allemagne; mais on nous assure que dans la prévision de la signature prochaine de la paix, et dans l'espérance que M. Thiers sera maître prochainement de l'insurrection de Paris, M. de Bismarck aurait autorisé la continuation du rapatriement de nos soldats.

La *Gazette de Cologne* mentionne un bruit d'après lequel le fils d'Abd-el-Kader se serait échappé furtivement de Damas pour aller se mettre à la tête de l'insurrection algérienne.

Les résultats connus du second tour du scrutin pour les élections municipales ne sont pas favorables jusqu'à présent au parti modéré. A Marseille, où le premier tour faisait mieux espérer, les candidats de l'Union républicaine, comprenant une partie de l'ancien conseil municipal et des républicains radicaux, ont été élus contre les candidats de l'Union municipale composée de républicains modérés, de monarchistes et de catholiques.

A Lyon, les élus appartiennent tous à la liste radicale. Il n'y a que trois exceptions: MM. Ducarre, Le Royer et Bouvet, qui appartiennent au parti républicain modéré.

A Bordeaux, le parti de l'ordre s'est complètement abstenu de voter. Huit républicains modérés et quatre radicaux ont été élus.

Dans ces trois villes règne la tranquillité la plus complète. Il n'en est malheureusement pas ainsi à Nevers et au Mans, où une vive agitation s'est produite.

A Clermont et à Châteaudun, ce sont aussi les radicaux qui ont le dessus.

A Orléans, au contraire, c'est la liste modérée qui l'a emporté au second tour de scrutin, comme elle l'avait emporté au premier.

La correspondance italienne du *Temps* donne d'intéressants renseignements sur la disposition

des esprits en Italie à l'égard de la France. Il paraît que Mazzini se prononce formellement contre les doctrines de la Commune, mais que ni lui, ni la gauche italienne ne voudraient voir triompher Versailles. En un mot, les Italiens gardent la neutralité, mais une *neutralité malveillante*. A ce sujet, le correspondant du *Temps* raconte que dans une de ses allocutions, il y a quelque temps, Pie IX jeta ce mot, comme en passant: « Un de leurs journaux, que l'on m'a fait lire comme modéré, est partisan du désordre en France. » Il s'agissait *della Liberta*, feuille en effet modérée et gouvernementale. Ce mot de Pie IX fut commenté.

La *Liberta* fut attaquée, défendue, discutée. Hier elle a clos la polémique en ces termes: « Si Paris l'emporte, tant pis; si Versailles l'emporte, tant pis, tant pis pour toujours. » Ce qui, en bon français, voudrait dire que la *Liberta* s'arrangerait bien de voir la France dans des convulsions perpétuelles, sinon dans le nom être absolu. Les radicaux, en réalité, s'arrangeraient, eux aussi, de cette conclusion, à moins que les mouvements révolutionnaires français ne fussent alliés, et même subordonnés aux vues du radicalisme italien.

La *Liberté*, faisant le compte des fautes commises par les hommes du 4 septembre, raconte l'anecdote suivante :

« L'empereur Guillaume avait obtenu tout ce qu'il pouvait désirer. Les succès militaires avaient dépassé ses espérances. La France était affaiblie, humiliée par lui. Il était son créancier de cinq milliards, il lui prenait de riches provinces. Quel avantage pouvait donc résulter encore pour l'empereur, d'une révolution, en France, qui l'entraînerait à une intervention dont les conséquences n'étaient rien moins que problématiques! Tout était à craindre pour lui au contraire, il n'avait rien à espérer. Tous ses vœux étaient exaucés et au-delà.

« Aussi M. de Bismarck s'efforça-t-il de donner à M. Jules Favre, le 28 janvier, les conseils que la prudence pouvait inspirer à un homme d'Etat clairvoyant.

« M. Jules Favre eut la faiblesse ou le coupable orgueil de ne pas les suivre.

« Un hasard nous permet d'éclairer nos lecteurs sur ce grave incident.

« Un chef d'exploitation de chemin de fer — que nous nommerons au besoin — dînait avec M. Jules Favre chez M. de Bismarck le jour où le ministre des affaires étrangères vint débattre les conditions de la convention d'armistice; et c'est de la bouche de l'une des trois personnes auxquelles les a racontés ce témoin accidentel que nous tenons les détails suivants :

« A la fin du dîner, tout étant convenu entre les négociateurs, M. Jules Favre se préparait à sortir, et il avait déjà la main sur le bouton de la porte, lorsque M. de Bismarck lui dit: « Rappelez-vous ce que je vous ai dit, monsieur Jules Favre, *consentez au désarmement de la garde nationale*, vos principes ne sauraient en être effleurés, même aux yeux de vos partisans. C'est un homme politique qui vous parle; suivez ce conseil, qui est le plus capital que vous ayez reçu dans le cours de votre vie; sinon ne vous dissimulez pas que votre

refus aura des conséquences incalculables. » M. Jules Favre affirma de nouveau sa ferme volonté de maintenir la clause de la convention mise en question, mais M. de Bismarck reprit: « Je n'accepte pas cette réponse comme définitive, je vous accorde encore quarante-huit heures pour réfléchir. »

« M. Jules Favre a-t-il fait connaître à ses collègues du gouvernement l'insistance inusitée avec laquelle M. de Bismarck l'avait pressé de céder à ce conseil vraiment digne d'un homme politique ?

« Tous les membres du gouvernement de la Défense nationale sont-ils tombés d'accord pour laisser écouler les 48 heures données par M. de Bismarck, sans effacer de la convention la clause qui contenait en germe l'éventualité de la guerre civile ?

« M. Thiers, quand il est venu à son tour discuter les bases définitives du traité de paix qu'allait ratifier l'Assemblée, a-t-il, comme notre imprévoyant et aveugle ministre des affaires étrangères, écarté par une fin de non-recevoir les observations si sensées et si pratiques de M. de Bismarck ?

« Tout cela, nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que nous avons la guerre civile; et que c'est la garde nationale de Paris, à laquelle on a laissé ses armes, qui nous vaut cette dernière calamité. M. Jules Favre a eu bien raison d'en demander pardon à Dieu et aux hommes. »

**Les opérations militaires.**

(8 mai.)

**LA BATTERIE DE MONTRETOUT.**

Nous conservons ce nom connu à la batterie installée dans la propriété de M. Pozzo di Borgo.

Ainsi que nous l'avions dit, le feu a commencé ce matin, à dix heures précises. Le maréchal MacMahon était venu pour donner le signal de l'ouverture du feu. Le maréchal fit partir tous les travailleurs civils qui avaient élevé les terrassements, donna la consigne rigoureuse de ne laisser passer que les hommes de service à la batterie, sans aucune exception, même en faveur des officiers, et le feu commença sur toute la ligne.

Cette énorme redoute est armée de 70 pièces et de 2 obusiers de réserve. Les pièces d'artillerie sont du calibre de 24 long, portant à la distance de 6,000 mètres des projectiles de 31 kil. 490. Les pièces marines sont des 16 en fonte et des obusiers de 22, portant à 5,900 mètres des obus qui pèsent 79 kil. 890. La charge de poudre varie de 4 à 5 kilogrammes.

Toutes les pièces donnaient à volonté de 10 h. 35 à 12 h. 30 pour étudier leur direction et leur portée.

Nous avons passé sous le feu de ces batteries vers onze heures. C'était un tintamarre à réveiller les morts. Les maisons tremblaient, et le sol, jusqu'au bord de la Seine, oscillait sous les secousses des détonations. On eût dit un gigantesque feu d'artifice lancé par des géants invisibles.

Le tir rectifié, l'artillerie put continuer à peu près à volonté le tir de ses canons; les pièces de marine ne tirèrent plus que l'une après l'autre, de cinq en cinq minutes.

Nos marins sont partagés en trois escouades: babord, tribord et quart, qui se relèvent toutes les six heures. Le quart va commencer à minuit.

Les premiers effets de cette éruption de la batterie montre ont été merveilleux: la porte d'Auteuil est ébranlée, celle de Vaugirard fortement entamée. Deux maisons qui masquaient le tir, la maison Blanche et la maison Rouge, ont été ruinées sous une grêle de 60 obus.

Ce ne sont plus seulement les bastions à droite de la porte d'Auteuil qui sont dominés, commandés et pris en écharpe par la redoute Pozzo di Borgo, mais tous les remparts du bastion 63 au bastion 73 ne peuvent se couvrir contre ce feu formidable.

Une seule pièce a tiré du rempart de Paris au bastion 69. L'unique obus qu'elle a lancé a dépassé nos batteries de 600 mètres. Elle n'eut pas le temps de tenter une seconde épreuve: seize obus partis de Pozzo di Borgo l'ont entièrement démontée.

La canonnière a tiré sur Breteuil à l'abri du viaduc du Point-du-Jour; mais elle n'a pas osé dépasser le pont.

Nous avons déjà, sur la rive droite de la Seine, à portée des remparts de Paris, 2 bataillons de fusiliers-marins, 3 bataillons de ligne, et le 4<sup>e</sup> corps tout entier n'attend qu'un ordre pour passer. Le général Douai se félicite d'avoir l'honneur de planter sur les remparts de la ville insurgée l'étendard de l'ordre, de l'autorité légitime et de la vraie liberté.

C'est le capitaine Ribourg qui commande toute la batterie Pozzo di Borgo. L'amiral Pothuau a passé près des officiers de grand mérite une partie de la journée. M. Thiers est venu s'arrêter 20 minutes, à quatre heures et demie, auprès des canonniers et des servants. Il était accompagné des généraux Ducrot et Vinoy.

Nous retournerons, cette nuit, à notre observatoire, pour ne perdre aucune des péripéties du dénouement de ce drame horrible.

Hier soir, nos batteries de Montretout ont été attaquées dans des circonstances assez curieuses. Vers neuf heures, on vit, dans les bois qui avoisinent Saint-Cloud, s'élever trois lumières de différentes couleurs, qui, évidemment, étaient un signal. Aussitôt, quelques bordées furent lancées des remparts sur la droite de l'endroit où l'on avait vu les signaux, c'est-à-dire sur les batteries de l'extrême-gauche de Montretout. Aucun de leurs projectiles n'a atteint nos positions; tous sont tombés sur le malheureux village de Saint-Cloud. Leurs habitants, du reste, ont reçu l'ordre de quitter les ruines amoncelées pendant la guerre avec la Prusse, et auxquelles elles s'étaient attachées à la conclusion de l'armistice. Des hommes furent envoyés dans la direction d'où étaient partis les signaux: nous ne sachons pas qu'ils en aient découvert les auteurs.

ISSY.

Vers onze heures du matin, une détonation violente s'est fait entendre du côté du fort d'Issy: c'était une poudrière qui sautait; un obus lancé par les batteries de Meudon venait d'y mettre le feu. Le fort d'Issy a encore envoyé aujourd'hui quelques obus dans la direction de Clamart, et surtout sur les positions que nous occupons du côté du cimetière et du village.

Aujourd'hui, toutes les usines se sont rouvertes et rallumées à Suresnes; les ouvriers se pressaient aux ateliers.

La batterie du pont de Neuilly a fait sauter, à la porte Maillot, une poudrière ou un dépôt de charges. Pendant trois heures, les insurgés n'ont pu reprendre le feu.

Le Mont-Valérien a allumé un vaste incendie dans la direction du Trocadéro.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Voici le rapport sommaire fait par M. de Bonald, au nom de la 2<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire, sur la proposition de MM. Vétillart, Busson-Duviviers, Larocheffoucauld, duc de Bisaccia, Arthur de Cumont, A. Joubert et plusieurs de leurs collègues, relative à la convocation des conseils généraux dans des circonstances exceptionnelles :

« Messieurs,

La proposition de MM. Vétillart, Busson-Duviviers et plusieurs autres de nos collègues a pour but d'autoriser les conseils généraux à se réunir, sur la convocation du quart au moins de leurs membres, dans le cas où les communications avec le gouvernement viendraient à être entravées par suite de troubles intérieurs, ou par toute autre cause.

La gravité de cette proposition n'a pas besoin de vous être signalée.

Le législateur ne doit-il pas prévoir des circonstances où les représentants du pouvoir central peuvent se trouver isolés dans leur département, destitués de toute force morale, et, comme on l'a vu trop souvent, obligés de résigner leurs fonctions entre les mains d'ambitieux sans mandat? Les départements ne doivent-ils pas être mis en possession d'un moyen légal de pourvoir à de telles éventualités? Et des conseillers, qui sont les élus du pays, ne semblent-ils pas désignés, par cela même, pour user, en pareils cas, d'une certaine initiative.

D'un autre côté, cette proposition est en opposition directe avec l'esprit de notre législation actuelle? N'aurait-elle pas pour résultat de transformer en corps politiques des conseils que la loi a voulu jusqu'ici renfermer rigoureusement dans le domaine administratif?

Toutes ces questions sont ardues, mais à l'heure où nous sommes elles doivent être virilement abordées.

Toutefois, ce n'est pas isolément qu'elles seraient étudiées avec fruit et résolues avec sagesse. Elles appartiennent à un ordre d'idées qui ne pourra être utilement abordé qu'en traitant dans son ensemble la question des attributions des conseils généraux, et il nous paraît que l'Assemblée ayant saisi la commission de décentralisation du projet de loi de MM. Magnin et Bethmont, relatif à ces attributions, il conviendrait de renvoyer à la même commission la proposition qui fait l'objet de ce rapport.

En conséquence, votre deuxième commission d'initiative parlementaire a l'honneur de vous proposer de prendre en considération la proposition de MM. Vétillart, Busson-Duviviers et plusieurs autres de nos collègues, et en demande le renvoi à la commission de décentralisation.

LES AUMÔNIERS MILITAIRES.

On s'étonne, non sans raison, que le Gouver-

nement n'ait pas encore fait droit à la demande qui lui a été plusieurs fois adressée de ne pas laisser plus longtemps sans secours religieux, nos malheureux soldats qui meurent pour la cause de l'ordre. Ceux qu'on ramène blessés à Versailles y trouvent sans doute, en abondance, tous les secours de la religion; mais sur le théâtre même de la triste et périlleuse lutte qu'ils soutiennent, il n'y a pas d'aumôniers qui les assistent. Pendant la guerre contre les Prussiens, le nombre était grand des ecclésiastiques qui accompagnaient nos soldats au champ d'honneur, et l'on sait avec quelle abnégation et quel courage ils ont rempli leurs devoirs. Pourquoi donc dans la nouvelle lutte si pénible qui est engagée entre l'armée française et les insurgés de Paris ne pas permettre, à tant d'aumôniers qui seraient heureux de partager de nouveau les fatigues et les souffrances de l'armée, de mettre leur dévouement au service de nos soldats?

Un grand nombre d'ecclésiastiques sont venus dans cette pensée, à Versailles, et bien que leur concours ait été formellement demandé par plusieurs généraux, ils n'ont pu jusqu'ici obtenir du ministère de la guerre les autorisations nécessaires. Le ministère de la guerre ne peut cependant pas écarter plus longtemps une demande aussi juste, et il ne faut pas qu'il attende, pour l'accorder, que l'heure arrive où elle sera devenue inutile.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Nous avons parlé de l'arrestation récente à Genève de M. Janvier de la Motte. La Suisse radicale nous apprend que c'est sur la demande du gouvernement français qu'elle a été opérée. Le conseil fédéral a invité le conseil d'Etat de Genève à extraditer M. Janvier de la Motte, aux autorités françaises, conformément aux conventions diplomatiques. L'ancien et trop célèbre préfet de l'Eure serait accusé, paraît-il, par le parquet d'Evreux, d'avoir commis des soustractions importantes à la caisse de la préfecture, pendant son administration. Toujours est-il que ce n'est que pour un délit de droit commun que l'extradition peut être demandée. Le conseil d'Etat de Genève a été chargé d'ouvrir une enquête et de décider s'il y a lieu d'admettre ou non la demande du gouvernement français.

— On lit dans le Français :

Lundi, un ballon passait à une assez grande hauteur entre Chevreuse et Rambouillet. Il venait de Paris, et des papiers en tombaient que les gamins s'empressaient de ramasser. Nous avons pu nous en procurer un certain nombre. C'est d'abord le Programme de la Commune, une sorte d'apologie de la révolution du 18 mars par M. Delescluze, un manifeste des clubs de Paris et de la population des provinces, enfin un appel des travailleurs parisiens aux travailleurs des campagnes. Nous ne pouvons citer ces longs documents, les uns déjà connus, les autres ne faisant que ressasser les mensonges et les calomnies habituelles de la Commune. Ce qui nous paraît plus significatif, c'est l'appel au travailleur des campagnes. Le socialisme parisien y dévoile crûment et impudemment son dessein.

— Le Gaulois annonce la prochaine construction d'une ligne de chemin de fer qui reliera à Versailles plusieurs localités de Seine-et-Oise, de l'Oise et de Seine-et-Marne.

— A Marseille, on se propose de livrer à la publicité les noms des citoyens qui s'abstiennent de voter, de ceux-là surtout qui, par leur position sociale, devraient donner à tous l'exemple du devoir accompli.

Une réunion d'électeurs a pris l'initiative de cette bonne mesure, et la Gazette du Midi a déjà promis son concours.

Le droit de voter en implique le devoir, et l'on a raison de signaler au blâme de l'opinion les noms des déserteurs. Ceux qui refusent de prendre part à la lutte du scrutin sont des fuyards.

NOUVELLES DE PARIS.

La lutte est déjà ouverte entre le comité de salut public et quelques-uns des hommes mis par la Commune à la tête des affaires.

Le colonel Rossel est allé le 4 mai, à cinq heures du soir, à la Commune de Paris, pour dénoncer des ordres donnés directement par le comité de salut public à des généraux et officiers supérieurs sous ses ordres, et pour dégager sa responsabilité des conséquences qui pourraient en résulter. Il est probable que le comité de salut public ne consentira à abdiquer aucune des ses précautions. Qui l'emportera? le comité de salut public ou le délégué à la guerre? Il serait bien possible qu'ils n'eussent pas le temps de vider leur querelle avant d'être tous en fuite et sous les verrous.

— Il paraît que l'antique formule *liberté, égalité, fraternité*, même avec l'adjonction *ou la mort*, ne suffit plus à nos néo-révolutionnaires. Dans le deuxième arrondissement, les délégués de la mairie ajoutent à la triple devise, en tête de leurs arrêtés, en caractères très apparents, le mot *solidarité*. On sait comment ces messieurs entendent le sens de ce mot. C'est pour eux l'expression de la responsabilité collective : chacun tenu envers tous, tous tenus envers chacun, c'est-à-dire que *le bien de chacun est le bien de tous, et le bien de tous celui de chacun*. C'est la formule du communisme pur.

— Le Mot d'ordre annonce que le délégué à la guerre, citoyen Rossel, a été blessé d'un coup de feu à l'épaule, dans les combats livrés près des forts du sud; la blessure n'inspire pas d'inquiétude.

D'autre part, l'état de santé de Delescluze, auquel on avait attribué sa non présence parmi les membres élus du Comité de salut public, s'est amélioré sensiblement pendant ces derniers jours, et lui laisse espérer de pouvoir reprendre bientôt une part active aux travaux de la Commune.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté du chef du pouvoir exécutif de la République française, rendu en date du 5 mai, sur la proposition du ministre de l'intérieur, ont été nommés maires :

A NANTES : M. Waldeck Rousseau.

A CHATEAUBRIANT : M. Delournel de la Picardière.

A ANGENIS : M. Maillard (Emilien).

A PAIMBŒUF : M. Garion.

ASSISES SCIENTIFIQUES ET CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE MAINE-ET-LOIRE.

M. de Caumont, directeur de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie, tiendra à Angers, cette année, une session d'as-

sises scientifiques et une session archéologique. M. de Caumont est le fondateur des congrès archéologiques et scientifiques. Depuis de longues années, cet infatigable savant s'est occupé de répandre la vie intellectuelle en province par ses livres et par les réunions périodiques qu'il a créées. Déjà en 1841, M. de Caumont avait tenu à Angers une session archéologique, et en 1845, un congrès scientifique qui avaient provoqué des travaux sérieux et des discussions approfondies sur les questions scientifiques et historiques qui intéressent notre pays. Mais depuis cette époque la science a marché et de nouvelles questions attendent les recherches des géologues, des botanistes, des agronomes, et des archéologues. Nous pensons donc que le congrès de 1871 sera aussi favorablement accueilli par les hommes sérieux que l'avaient été ceux de 1841 et de 1845.

Les assises scientifiques ouvriront le 16 juin; le programme résumera, outre les questions purement scientifiques, des questions agronomiques qui attireront l'attention des agriculteurs si nombreux dans notre ville à cette époque de l'année.

La session archéologique commencera le 19 du même mois. Les questions proposées seront relatives aux découvertes d'antiquités si curieuses, faites depuis peu d'années, et des discussions intéressantes s'élèveront sur l'âge de quelques-uns de nos monuments qui présentent encore de sérieuses difficultés pour les archéologues.

Une autre session archéologique aura lieu au Mans, cette année, et une troisième à Mayenne.

Les souscripteurs recevront un volume renfermant le compte-rendu des séances. Le prix de la souscription est de dix francs. Il n'est exigé que pour les congrès archéologiques. — Les séances des assises scientifiques seront publiques.

Les personnes qui voudront bien donner leur adhésion sont priées de l'adresser à M. d'Épinau, conseiller à la Cour d'appel, secrétaire du congrès, rue Volney, 13, à Angers.

Les séances auront lieu dans la salle de la Préfecture.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 10 mai.

Le bruit a couru, à la Bourse de Bruxelles, et l'Indépendance belge répète que la paix définitive est signée entre la France et l'Allemagne.

Le succès d'Issy fait espérer une prochaine reddition de Paris; il y a tout lieu de croire que d'ici à la fin de la semaine nos troupes auront fait leur entrée dans la capitale.

Cent dix-neuf pièces de canon ont été capturées dans le fort d'Issy, et dix dans le village.

On a trouvé dans le fort beaucoup de munitions et de vivres, et même de l'eau-de-vie contenant une infusion de tabac. Cette préparation, destinée à surexciter les gardes nationaux, avait l'inconvénient de rendre toutes les blessures mortelles.

Il se confirme que toute la garnison s'est échappée par une tranchée inaperçue.

Le Journal officiel de la Commune annonce que le Comité de salut public a été renouvelé.

Il est composé des citoyens Ranvier, Antoine Arnaud, Gambon, Eudes et Delescluze.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Appartenant à M. Gautier-Pasquier, de Varrains.

1<sup>er</sup>. Commune de Varrains. Une maison, située au bourg de Varrains.

Une ouche affée d'arbres, derrière la maison.

Onze ares environ de vigne, à la Brèche-à-Jacques.

2<sup>es</sup>. Commune de Saumur. Neuf ares 50 centiares de terre et vigne, aux Landes.

Cinq ares 50 centiares de terre,

aux Varennes. Cinq ares 50 centiares de terre, en Farajoux.

Cinq ares 50 centiares de vigne, au Clos-Poinçon.

3<sup>es</sup>. Commune de Chacé. Cinq ares 50 centiares de terre, à l'Humelais.

4<sup>es</sup>. Commune de Dampierre. Cinq ares 50 centiares de terre, au Vaudennez.

Cinq ares 50 centiares de vigne, au Champ-Girard.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER-PASQUIER. (87)

A VENDRE

UN CHEVAL hongre, âgé de 11 ans, bai, dressé à la selle, à la voiture et au chariot.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Le dimanche 14 mai 1871, à onze heures du matin, en une maison située à Muuet, commune de Distré, dans laquelle sont décédés les époux Foucault-Beaugirard,

Il sera procédé, par M<sup>e</sup> Laumonier, notaire, à la vente aux enchères de mobiliers dépendant de la succession des époux Foucault, tels que : tables, chaises, vaisselle, vin blanc et vin rouge, une charette et ses équipages, vache, jument, et autres objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc en sus. (81)

A CÉDER DE SUITE,

UNE FORTE BOULANGERIE, Pour cause de santé, S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER

Pour la St-Jean 1871,

UNE MAISON AVEC ATELIER, rue d'Orléans, en face l'hôtel d'Angou.

S'adresser à M. BARDOU. (61)

A LOUER Présentement,

UNE MAISON avec jardin, écurie et remise, rue Cendrière, à Saumur. S'adresser à M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué. (17)

A LOUER DE SUITE

BELLE MAISON, située aux Rosiers, près Saumur, avec écurie, remise, cour et jardin donnant sur la Loire.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve VIDAL, aux Rosiers, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. (60)

A LOUER PRÉSENTMENT

DEUX MAISONS,

Situées à Saumur, rue Beaurepaire. S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire, ou à MM. de Fos, banquiers à Saumur. (80)

Saumur, imp. de P. GODET.